

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E , OU P A P I E R - N O U V E L L E S DE TOUS LES P A Y S ET DE TOUS LES J O U R S .

Du DIMANCHE 3 Juin 1792

P O L O G N E .

De Varsovie, le 16 mai.

LA cour de Pétersbourg a fait remettre, par son ministre à Varsovie, une déclaration, par laquelle elle s'oppose ouvertement au maintien de la constitution actuelle de la Pologne. La même déclaration a été communiquée officiellement ces jours-ci à la cour de Vienne. On prétend que cette cour en est indignée.

La première démarche des généraux russes sera de rendre, au nom de l'impératrice, une proclamation faite avec art, & dans laquelle on tâchera de ramener les esprits à l'ancienne constitution.

Ces dangers ne paroissent pas intimider les braves Polonois: Depuis les dernières dispositions de la diète, pour assurer l'indépendance & la défense de la république, tout prend une tournure martiale. La plupart des régimens de la Grande-Pologne se rendent ici, pour être équipés, passés en revue, & marcher ensuite pour les armées de Lithuanie ou de l'Ukraine. Le régiment du prince de Wurtemberg, avec celui de M. Potocky, cavalerie, sont partis le 13. Le régiment de Ziatinsky, infanterie, est parti le lendemain, & des détachemens d'artillerie, avec du canon & les munitions nécessaires, les ont suivis le surlendemain.

La municipalité a donné le 13 un grand repas au palais Radziwil. On y but à la santé du roi, qui répondit par ces paroles: « Le moment est venu où les distinctions sont rompues, où l'homme s'est rapproché de l'homme »: vive la municipalité! Sa majesté but ensuite à sa propre santé, & dit: vive la nation, lorsque le roi est avec la nation.

A L L E M A G N E .

De Francfort, le 26 mai.

Le roi de Prusse annonce de tout côté qu'il arme contre la France; il y met une sorte d'exagération, qui seroit presque douter de sa sincérité. On est au moins certain que les mouvemens de ses troupes seront très-lents; car celles qui doivent passer par notre ville n'y arriveront que le 13 juillet. Les lettres réquisitoriales sont arrivées à notre régence; elles annoncent qu'il viendra incessamment des commissaires pour régler les vivres & les fourrages.

On écrit aussi de Bonn, que l'électeur a reçu une lettre du roi de Prusse, par laquelle ce monarque lui fait part qu'il fait marcher des troupes vers le Rhin, & qu'il a chargé le général Schönfeldt de prendre toutes les mesures convenables à cette marche. Ce général est déjà arrivé à Coblenz, & l'on assure qu'il a ordre d'y faire préparer des quartiers pour 30 mille hommes. Cette lenteur dans la marche des Prussiens rend moins étonnante la nouvelle, que les revues du printemps se font comme à l'ordinaire. Celle de Potsdam a eu lieu les 17 & 18 de ce mois, & la grande revue de Berlin le 21. Il y a eu à cette occasion une nombreuse promotion militaire.

Les Autrichiens ne mettent pas plus de célérité, quoiqu'ils annoncent leurs préparatifs avec la même emphase. La seconde colonne des troupes destinées à se rendre dans le Brisgaw, n'a dû se mettre en marche, de la Bohême & de la Moravie, que le 14 de ce mois. On a conclu en même-tems de nouveaux contrats pour le transport de cinquante piéces de canon de 12, de 18 & de 24 livres de balles. Chaque piéce coûtera mille florins pour être rendue dans les Pays-Bas.

P A Y S - B A S .

De Bruxelles, le 29 mai.

Le gouvernement vient de faire publier, sur une affaire arrivée près de Condé avec l'avant-garde de l'armée françoise, une relation conçue en ces termes.

(Supplément à la gazette des Pays-Bas).

Du camp près de Mons, le 28 mai.

Sur les rapports venus que le détachement d'infanterie françoise, placé en avant de Condé, dans le poste appelé le Coq, avoit été renforcé depuis quelques jours, & qu'on avoit établi du canon dans le retranchement qui y est construit, il a été résolu d'en faire l'attaque hier 27 à la pointe du jour.

Elle s'exécuta en conséquence par une division de grenadiers hongrois; & malgré les difficultés que les haies & buissons leur présentoient à chaque pas, ceux-ci parvinrent à en déloger une partie de l'infanterie ennemie qui, avertie de leur arrivée, avoit tenté de se défendre; le reste avoit déjà, pendant ce tems, gagné les champs pour se jeter dans la place; lorsque les derniers voulurent en faire autant, ils furent affaillis par une troupe d'hussards, que le colonel du corps du génie, prince de Ligne, qui dirigeoit cette attaque, avoit conduits vers les glacis de la forteresse: il y en eut une trentaine de fabrés & tués en cette occasion, & trois de pris. On ne trouva cependant aucun canon dans le retranchement, les rapports sur cet objet ayant été faux.

Après avoir été quelque tems en face de la place qui fit jouer son artillerie, mais sans effet contre nos troupes avancées au-delà du poste ci-dessus mentionné, celles-ci rentrèrent dans le camp, ramenant avec elles quelques armes & autres dépouilles de l'ennemi, & leurs blessés, qui consistoient en six grenadiers & deux hussards. Il n'y eut qu'un seul de ces derniers qui resta mort sur la place.

F R A N C E .

A R M É E D U N O R D .

Extrait d'une lettre de Valenciennes, du 30 mai.

On ne peut encore rien statuer sur le nombre des troupes qui doivent composer le camp de Famars. On n'en aura l'état qu'au moment où les différentes armes seront réunies & prêtes à pouvoir se porter à quelque expédition. Ce matin un trompette autrichien, porteur d'une lettre de M. de Barron, général-major, s'est présenté à M. Murat, commandant notre

cordons d'avant-garde, qui l'a fait conduire au quartier-général. Il s'est bientôt répandu que M. de Barron se plaint dans sa dépêche « de ce que les habitans de nos frontières, quoique non enrégimentés, se battent & chargent souvent les détachemens. Il se plaint sur tout d'un meunier qui a eu l'audace de tirer sur ses troupes légères, & il dit que ce n'est pas là faire une franche guerre ».

À ces plaintes, M. le maréchal Luckner a opposé « que dans les incursions que nos troupes ont faites sur le territoire ennemi, elles n'ont attaqué & livré combat qu'aux gens d'armes, de manière que les payfans & leurs propriétés ont été tellement respectés, que même les simples rafraichissemens avoient été payés aux habitans qui étoient venus les offrir. Que la guerre d'un meunier qui défend sa propriété en risquant sa vie, paroitra toujours plus franche que celle d'un chasseur tyrolien qui choisit & assassine en sécurité à 300 pas l'homme qui lui convient; que nos troupes marchant toujours en masse & respectant les propriétés du peuple, avoient fait une plus franche guerre que les houlans, qui s'éparpillent de droite & de gauche sur de petites communes, les désolent, les pillent & s'ensuient ».

M. le maréchal répond encore au général autrichien « que l'indignation qu'a éprouvée M. de Beaulieu en apprenant les excès commis à Lille sur des prisonniers, ne peut qu'avoir égalé celle que l'armée françoise a eue en voyant qu'à l'affaire de Rumigies les houlans ont massacré de sang froid deux femmes & un jeune enfant. Qu'au reste, le jour même que le général Beaulieu s'étoit plaint des attentats commis à Lille, un des assassins avoit été jugé & condamné à mort. En conséquence il espéroit que les meurtriers de Rumigies seroient à leur tour recherchés & punis. Enfin, M. le maréchal ajoute que ce ne sera qu'avec regret & à la dernière extrémité qu'il se décidera à faire la guerre comme les Autrichiens, & cela pour user de justes représailles & réprimer les excès auxquels ils se livrent. Il reçoit avec plaisir l'assurance, qu'on lui donne que des ordres sévères prévientront des excès pareils, & qu'alors on n'aura pas à les reprocher à ses troupes ».

Rien de nouveau ici, si ce n'est l'arrivée de M. d'Orléans; si elle n'a causé aucun mauvais effet, elle a du moins fort surpris, & je ne voudrois pas garantir qu'il soit toujours vu de bon œil.

De Paris, le 3 juin.

Hier, après-midi, M. Dumouriez étoit décidé à partir pour Valenciennes, avec le projet de forcer M. le maréchal de Luckner à attaquer. On assure & il paroît très-certain qu'il a donné hier matin sa démission au roi. Quels ont donc été, quels sont, quels seront les projets de ce ministre....? Sa conduite est un énigme: cependant on pourroit présumer qu'embarrassé du passé & du présent, il est profondément effrayé de la responsabilité de l'avenir. On dit que M. de Sémonville remplacera M. Dumouriez.

M. d'Affry, colonel des Gardes-Suisses, a écrit une lettre à M. Roederer, relative à l'affaire de Neuilly. Il lui atteste que le régiment délavoua les torts de quelques mauvais sujets ivrognes & méprisés. « Ils sont coupables, & seront punis sévèrement, ajoute-t-il, & j'espère que cet événement n'altérera pas la confiance que la conduite du régiment a toujours méritée de la nation, & sur-tout de Paris les trois dernières années ».

M. Rochambeau le fils a paru mercredi dernier à la séance des Jacobins. On lui a permis de se défendre; mais il n'en a

pas moins eu l'honneur d'être rayé du tableau jacobite. Voici ce qu'il a dit pour sa justification.

« Je n'ai pas cru qu'ayant perdu la confiance des soldats, je pusse rester à leur tête. Comment m'étoit-il possible de rester au milieu de lâches qui avoient fui devant les ennemis de l'état, & de scélérats qui avoient fusillé leurs officiers? Oui, messieurs, dans l'affaire de Tournay, ayant voulu rallier les fuyards, ils ont tiré sur moi, ainsi que sur d'autres officiers. J'ai cru que c'étoit servir la patrie que de laisser un poste où je ne pouvois plus lui être utile.

« Les désastres de Mons & de Tournay ne viennent que de l'amour-propre défordonné de vos ministres: ils s'imaginent que, comme autrefois, ils peuvent de leurs cabinets diriger les armées. Leur imprévoyance est telle que des mutations destinées pour les armées étoient encore le 20 au dépôt de Saint-Denis & à Versailles. De plus, il n'est pas possible que des opérations militaires réussissent, si elles ne sont gardées dans le secret le plus exact. Lorsque j'ai été mandé de Maubeuge le 25 pour recevoir les ordres du conseil, tous les papiers publics parloient du plan de campagne. Telle est, messieurs, l'insouciance, l'ineptie & l'imprévoyance de vos ministres & de ceux qu'ils emploient ».

La veille un boucher de Paris, nommé le Gendre, avoit proposé aux Jacobins que l'assemblée nationale suspendit le roi; les applaudissemens les plus vifs lui avoient été prodigués. Les soi-disant amis de la constitution sembloient ignorer que la constitution étant directement violée par une telle suspension, l'autorité de l'assemblée nationale seroit ébranlée, puisque la constitution est un dépôt confié à tous les citoyens, & qu'ils sont obligés par leur serment de méconnoître toute autorité qui la violeroit.

C'est aujourd'hui qu'on célèbre la cérémonie décrétée par l'assemblée nationale, consacrée au respect de la loi, & dans laquelle on honorera la mémoire de Jacques-Guillaume Siméon, mort à son poste pour la défense de la loi. A cette fête vraiment civique, assisteront tous les corps civils & militaires, & l'assemblée nationale y figurera par une nombreuse députation. Le cortège défilera du faubourg Saint-Antoine au Champ de la Fédération. Toutes les allégories qui seront offertes aux yeux du peuple, rappellent la loi, la liberté, l'égalité, la propriété, qui sont les bases de notre constitution.

M. Manuel, procureur de la commune, vient d'être lavé du décret d'accusation porté contre lui par les héritiers de Mirabeau, pour avoir enlevé les papiers de cet homme célèbre du dépôt de la police. Les journaux vendus à son parti assurent qu'il a mis dans sa défense beaucoup d'esprit & de sel: mais ils avouent aussi que l'avocat de la partie adverse n'a pas paru: il n'a donc pas été difficile à l'éloquent Manuel de gagner sa cause.

Lettre aux Auteurs de la Gazette Universelle.

Les administrateurs du département du Farn ont dénoncé à l'assemblée nationale un complot qu'ils disent formé dans le midi par les émigrés, contre le parti des calvinistes, à la tête duquel ils ajoutent que sont MM. d'Orléans, Lameth & Montesquiou. Mon frere étant à l'armée du Nord, je dois déclarer, pour eux & pour moi, qu'aucun de nous n'a eu, dans aucun tems, aucune espee de rapport avec MM. d'Orléans & de Montesquiou.

(Signé) *Theodore Lameth.*

Extrait des observations de M. de Montmorin, adressées à l'assemblée nationale, sur les discours prononcés par MM. Genjonné & Bristot, dans la séance du 23 mai 1792.

L'assemblée a ordonné l'impression de mes deux dénonciateurs, ainsi que celle des pièces entières citées par l'un d'eux. La lec-

ture de
pense que
citoyens à
que je pr
fléau de l
particulier
ce soin co
à le remp
étoit tran
menagoien
les orages

Ce que
cette époq
sité à au
occupé;
je n'ai eu
devant si
entre les
devant ell
n'ai été,
Saint-Den
avoir vu
trichien s'
leur impo
nations &
des déclai
instrumen
ceux qui
des ma'he

Un jour
Bertrand
à la tribu
porte sa p
suivons en
de donner
comme cl
membres
mande. C
MM. Ge
donneront
preuves q
jour sur
qui le cor

De me
demander
M. Brist
Je tran
vations se
Eclai
été tour
Vienn
renverfoi
Il seroi
Vienn
Bastille;
12 juillet
« Tout
tiques; je
malgré l'
pièces. (

néanmoins
perfidie.
Où son
pièces du
employé
tellement
font num
« Je n
avril, la
marquée
municipa
J'ignore
18 avril
qu'il en t
quelles p
sances étr
dans les
cartons d
Quant
cours de
lettres du

« Tout
tiques; je
malgré l'
pièces. (

néanmoins
perfidie.
Où son
pièces du
employé
tellement
font num
« Je n
avril, la
marquée
municipa
J'ignore
18 avril
qu'il en t
quelles p
sances étr
dans les
cartons d
Quant
cours de
lettres du

ture des dépêches entières, citées par M. Brissot, sera la meilleure réponse que je puisse faire à ses inculpations, & peut-être même les bons citoyens & les amis de l'humanité me sauront-ils quelque gré du soin que je prends, en conservant la dignité de la nation, d'écarter d'elle le fléau de la guerre. J'ai pendant tout le tems de mon ministère, & plus particulièrement encore au milieu des orages de la révolution, regardé ce soin comme un de mes devoirs les plus importants, & je suis parvenu à le remplir. Lorsque je quittai le ministère, le 31 octobre 1791, tout étoit tranquille sur nos frontières, aucuns préparatifs hostiles ne nous menaçoient : l'acceptation de la constitution par sa majesté avoit dissipé les orages que les circonstances avoient formés autour de nous.

Ce que je puis affirmer avec la plus grande vérité, c'est que, depuis cette époque, je ne me suis mêlé d'aucune affaire publique : je n'ai assisté à aucun conseil, à aucun comité, à aucune conférence où l'on s'en occupât ; & que pendant tout le tems que j'ai été dans le ministère, je n'ai eu connoissance d'autres conseils que de ceux qui se tenoient devant sa majesté, & d'autres comités que de ceux qui avoient lieu entre les ministres, & pour y préparer les affaires qu'ils devoient discuter devant elle. Je déclare formellement qu'il y a plus de deux ans que je n'ai été, pour quelque cause que ce puisse être, ni à Boulogne, ni à Saint-Denis, ni à Bagatelle, ni à Auteuil, & que quiconque dit m'y avoir vu est un imposteur. Mais les inventeurs du prétendu comité autrichien s'embarassent peu de donner des preuves de son existence. Que leur importe en effet, pourvu qu'ils parviennent à troubler les imaginations & à échauffer les esprits par des assertions sans preuves & par des déclamations bien violentes ? N'auront-ils pas armé leurs mains d'un instrument de haine dont ils sauront se servir également pour attaquer ceux qu'ils croient de leur intérêt de perdre, & rejeter sur eux la cause des malheurs publics ?

Un journaliste imprime qu'il existe un comité autrichien ; que M. de Bertrand & moi nous en sommes chefs ; il avance cette même assertion à la tribune du club des Jacobins. M. de Bertrand en est instruit, & porte sa plainte devant un juge de paix : je me joins à lui ; nous poursuivons ensemble le journaliste comme calomniateur, & nous le sommons de donner les preuves de l'existence de ce comité dont il nous présente comme chefs. Il dépose qu'il tient les faits qu'il a avancés de trois membres de l'assemblée nationale ; il les nomme, & le juge de paix les mande. Ce juge est décrété d'accusation ; & dans ce même moment MM. Geffroy & Brissot montent à la tribune, & annoncent qu'ils donneront incessamment, de l'existence de ce comité autrichien, des preuves qui ne laisseront rien à désirer, & qui jetteront le plus grand jour sur les trames de ce comité, ainsi que sur les crimes des membres qui le composent. Ils nous dénoncent en effet trois jours après.

De mes deux dénonciateurs, l'un se borne à des généralités, & à demander un décret d'accusation contre moi ; il laisse à son collègue, M. Brissot, le soin des développemens & des preuves.

Je transcrirai les morceaux du discours de M. Brissot, & mes observations seront de suite.

« Éclaires du système autrichien, les Montmorin & les Lessart n'ont été tour à tour que des mannequins, dont le fil principal étoit à Vienne ; c'est ce fil qui dirigeoit le comité de Versailles, lorsque le peuple renversoit la Bastille. »

Il seroit assez difficile d'expliquer comment le fil que l'on tenoit à Vienne, pouvoit me faire agir utilement à l'époque où l'on renversoit la Bastille ; car alors je n'étois pas dans le ministère ; j'en étois sorti le 12 juillet, & n'y rentrai que le 20.

« Toutes les pièces que je citerai, poursuit M. Brissot, sont authentiques ; je les ai puisées dans les archives des affaires étrangères, où, malgré l'intelligence avec laquelle on a fait disparaître les principales pièces, (& sans doute ce ne sont pas les moins importantes) j'ai fait néanmoins quelques découvertes suffisantes pour réparer les lacunes de la perfidie. »

Où sont les preuves de l'assertion de M. Brissot, que j'ai soustrait des pièces du bureau des affaires étrangères ? Dans le peu de tems qu'il a employé à examiner les cartons qu'il a parcourus, son zèle l'auroit-il tellement aveuglé, qu'il n'auroit pas remarqué que toutes les dépêches sont numérotées, & que la moindre lacune s'appercroit facilement.

« Je ne rappellerai point, dit M. Brissot, la fameuse journée du 12 avril, la fameuse déclaration où l'on avoit exagéré, avec une affectation marquée, les principes démocratiques ; déclaration qui ne fut point communiquée aux puissances étrangères. »

J'ignore absolument ce que veut dire M. Brissot, par la journée du 12 avril. Quant à la déclaration dont il parle, je suis édifié de voir qu'il en trouve les principes démocratiques exagérés ; mais je ne fais sur quelles preuves il peut dire qu'elle ne fut point communiquée aux puissances étrangères. Les lettres d'envoi à tous les ambassadeurs & ministres dans les cours étrangères, & leurs réponses, doivent se trouver dans les cartons du département.

Quant aux autres objets dont il est question dans cet article du discours de M. Brissot, tels que ma plainte à l'assemblée nationale sur deux lettres du Moniteur, & sur le fameux rapport donné deux fois à

madame de Korff, l'assemblée constituante en prit connoissance dans le tems même, & les jugea.

Les ministres voyoient sans doute alors beaucoup de membres de l'assemblée nationale ; ils passoient une grande partie de la journée chez le ministre de la justice ; la proximité de cette maison du lieu des séances de l'assemblée, y amenoit tous ceux qui avoient des affaires avec le ministère. Des comités entiers s'y rassembloient même souvent pour y discuter les affaires instantes. Le comité diplomatique s'y tenoit tous les jours ; mais assurément, au milieu de tout cela, il eût été difficile de trouver l'apparence d'un comité autrichien.

(La suite à demain.)

ASSEMBLÉE NATIONALE

(Présidence de M. Tardiveau.)

Suite de la séance du vendredi 1^{er} juin.

Le traitement à assigner aux ministres a fait naître plusieurs épisodes piquans. M. Cretin en appuyant le projet de le réduire à 25 mille livres, citoit Colbert & Sully qui alloient à pieds, quoiqu'ils fussent d'excellens ministres. M. Laffource a montré sa bonne-foi & son jugement ordinaire, en observant qu'il auroit fallu faire cette réduction sous le précédent ministère : comme si un ministère qui nous a plongés dans la guerre méritoit plus de confiance que celui qui vouloit maintenir la paix : comme si une mesure économique convenoit moins sous un ministère agréable à M. Laffource, & auquel 6 millions de dépenses secrètes ont été accordés, que sous le précédent.

On a proposé de fixer à 75,000 l. le traitement du ministre des affaires étrangères. MM. Cambon & Merlin se sont récriés contre cette somme, & contre le luxe des repas diplomatiques ; on a malignement rappelé les 6 millions destinés aux dépenses secrètes. M. Guadet a pris l'engagement d'en réclamer le compte, & sur ses observations, l'assemblée a décrété que le traitement du ministre des affaires étrangères seroit de 75 mille liv.

Le maire de Paris rend compte de la situation de la capitale ; la tranquillité publique n'a point été troublée : l'assemblée a suspendu l'ordre donné à M. Petion, de rendre compte tous les matins de la police de Paris.

Des pétitionnaires de la ville de Bordeaux se sont présentés à la barre, l'orateur a parlé avec beaucoup d'éloquence contre le système des deux chambres, système qu'il a cru être l'objet des conspirations qui se formoient autour du trône, & autour de l'assemblée nationale ; il a protesté du civisme de ses concitoyens, & il en a donné des preuves en déposant sur l'autel de la patrie une somme de 77 mille 451 liv., & un grand nombre d'effets précieux, & de pièces de monnaie frappées au coin des puissances étrangères. L'assemblée a accepté l'hommage, & elle a décrété l'insertion au procès-verbal, l'impression & la distribution de l'adresse qui venoit d'être lue à la barre.

M. Gasparin a proposé un projet de loi sur l'état à venir des ci-devant gardes du roi ; il avoit pour objet de faire rentrer dans leurs places ceux qui les ont quittées, & qui sont venus avec les qualités requises dans le corps qui vient d'être licencié.

L'impression & l'ajournement en ont été décrétés.

On a repris la discussion de la suite des articles sur les dépenses de 1792 ; plusieurs ont été arrêtés au moyen de quelques changemens apportés à la fixation proposée par les comités.

Du vendredi 1^{er} juin. Séance du soir.

Un grand nombre d'hommes revêtus de l'uniforme de garde nationale, parcourent les campagnes dans le département du Loiret ; ils excitent le peuple à la révolte & au pillage ; ils violent les propriétés. Les administrateurs du Loiret sont parvenus à l'assemblée la nouvelle de ces désordres ; & comme ces scènes dévastatrices se passent aux environs d'Orléans, on croit qu'elles n'ont pour but que de délivrer les prisonniers détenus dans les prisons de la haute-cour.

Cette nouvelle a donné lieu à quelques débats ; on demandoit que l'habit de garde nationale ne pût être porté que par ceux qui avoient servi pendant la révolution, & qui seroient citoyens actifs, ou fils de citoyens actifs. Les propositions ont été renvoyées au comité militaire.

Des invalides ont présenté à la barre un projet d'adresse à l'armée. Ces braves militaires, vieillis dans les combats, instruisent ceux qui les ont suivis aux champs de la victoire, de l'art de la guerre & de la discipline, & leur donnent des leçons de courage. L'assemblée a décrété que cette adresse seroit envoyée à l'armée française.

Un pétitionnaire est venu implorer la vengeance des loix contre les conspirateurs, & sur-tout contre les sieurs Montmorin, Duport & Bertrand. M. Albitte a pris la parole pour appuyer la demande du pétitionnaire ; les tribunes ont témoigné par leurs applaudissemens qu'elles partageoient l'impatience de M. Albitte : cependant on a observé que le rapport sur M. de Montmorin n'étoit point achevé. Sur la proposition de M. Lacroix, le rapport sur M. Duport a été renvoyé à la séance de demain.

La discussion s'est engagée sur le projet de décret relatif à la suppression des congrégations enseignantes, tant religieuses que séculières. M. Torac a de nouveau poursuivi les costumes religieux jusques dans l'obscurité des cloîtres ; il a proposé de décréter que les religieuses seroient obligées de quitter leurs vêtemens, leurs voiles, leurs guimpes, même dans l'enceinte de leurs maisons. Cette proposition inquisitoriale a été ajournée, & l'assemblée a décrété les articles suivans :

Art. 1^{er}. D'après l'avis des directoires de département, le comité des secours publics rendra compte des besoins que pourroient éprouver les membres qui composoient les congrégations supprimées.

II. Tous les membres des congrégations supprimées, & actuellement employés dans l'instruction publique, continueront leurs fonctions jusqu'à l'organisation de l'éducation nationale ; ceux qui les ont abandonnées, ne recevront que la moitié de leur traitement.

III. Il sera nommé aux places vacantes par les municipalités, & les nominations seront confirmées par les directoires de district.

IV. Toutes choses égales, les membres arbitrairement destitués auront la préférence.

Séance du samedi 2 juin.

Après une longue & fastidieuse discussion sur une circonscription de paroisses dans le département de Rhône & Loire, l'assemblée a entendu un rapport sur la fabrication des petits assignats. Le rapporteur a vivement repoussé les inculpations qui avoient été faites contre le comité, sur la lenteur de la fabrication ; il a rendu hommage à l'activité de M. Tarbé, ci-devant ministre des contributions ; mais il n'a pas pu payer le même tribut d'éloges à M. Claviere, dont la négligence, a-t-il dit, a beaucoup retardé les opérations. Plusieurs orateurs ont pris ensuite la parole ; ils n'ont pas ménagé M. Claviere ; ils ont demandé qu'il rendit compte tous les huit jours de l'état de la fabrication. La discussion a été ajournée.

Le département de Paris écrit à l'assemblée qu'à son

exemple il avoit levé sa séance, qu'il avoit déclarée permanente.

Enfin l'ordre appelloit la discussion des dénonciations faites contre M. Duport. M. Saladin, rapporteur du comité de législation, a fait un tableau succinct des griefs allégués contre l'ex-ministre : nous les avons déjà fait connoître. Nous rappellerons seulement un fait nouveau, relatif à l'erreur qui a placé M. Schwendr à la tête des grands jurés du département du Bas-Rhin à la place de M. Marker : cette erreur a retardé la marche de la haute-cour nationale. M. Saladin accuse M. Duport d'avoir négligé de la réparer.

M. Léonard Robin a demandé l'impression du nouveau rapport de M. Saladin, & l'ajournement de la discussion. Cependant M. Quatremere a pris la parole ; il a parlé contre le projet du comité, qui portoit un décret d'accusation contre M. Duport.

Les délits dont on accuait M. Duport, ne lui ont pas paru porter avec eux cette empreinte de perfidie qui déceloit un complot formé contre l'état ; il a soutenu qu'en confondant toujours les personnes avec les principes, & tandis qu'on immoleroit par cet art cruel les hommes publics aux ressentimens particuliers, on ne pouvoit pas mériter l'approbation des hommes, qui, sans cesse occupés du soin de remplir leurs devoirs, sont profession d'ignorer toutes les intrigues. L'orateur a observé ensuite que les fautes qui sont inséparables de la foiblesse humaine, & des détails d'une administration pénible, ne pouvoient pas altérer l'intégrité & l'innocence d'un homme, qu'une liaison intime depuis 25 ans lui avoit appris à connoître comme un des plus fermes défenseurs de la liberté & de la justice.

(La suite à demain.)

Paie-est des six derniers mois 1792. Toutes les r. s.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	30 $\frac{1}{8}$	Cadix.....	26 l. 5 s. à 26 l.
Hambourg.....	330.	Gênes.....	168.
Londres.....	17 $\frac{1}{2}$	Livourne.....	178.
Madrid....	26 l. 10 s. à 5 s.	Lyon, Pay. de Pâques... pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 2 juin 1792.

Actions des Indes de 1500 l.....	2155. 60. 65. 60.
Portion de 1600 liv.....	1410.
Empr. de d. c. 1782, quitt. de 50.....	2 p.
Empr. de 155 millions, déc. 1784.....	2 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	1 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ b.
Idem, sans bulletin.....	4 $\frac{1}{2}$ 5. 4 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ b.
Bulletins.....	72.
Reconnoissance de Bulletins.....	79.
AN. NOUV. des Indes. 1155. 60. 65. 66. 67. 68. 70. 75. 78. 80.	64. 72. 63. 64. 65. 66. 67. 68.
Caisse d'Escompte.....	3895. 98. 95. 90.
Dans-Cai.....	1948. 46.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	2. 2. 2. 1 $\frac{1}{2}$ p.

CONTRATS.

Première classe, à 5 pour 100.....	98 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$
Seconde classe, à 5 pour 100 sur au 15.....	91 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$
Troisième classe, à 5 pour 100 f. au 10.....	83 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$
Quatrième classe, à 5 p. 100 sur au 10 ^e . & 2 f. p. l.....	87.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n.º 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés les Soustractions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.